

INTERCOMMUNALITÉ | Un nouveau conseil de développement devrait être créé dans les prochains mois

La participation citoyenne expliquée aux élus de l'ex-CCRC

La semaine dernière, à la salle de l'Arbuel, la commune de Condrieu a organisé une réunion portant sur la création d'un nouveau conseil de développement (CdD) pour Vienne Condrieu Agglomération. Inscrit dans la loi NOTRe de 2015, le conseil de développement est obligatoire pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants.

Composé de citoyens volontaires, il est interdit aux élus et aux cadres de l'agglomération concernée. Il représente les besoins de la société civile. Ce sont, pour les élus et l'État, une instance de consultation et un outil d'aide à la décision. Le conseil de développement peut être saisi par ces élus mais aussi par les préfets et les sous-préfets, sur des thématiques de leur choix, par le biais de "saisine", puis il s'organise comme il le veut.



Des membres du conseil de développement de l'ex-ViennAgglo sont venus témoigner et expliquer le principe de la participation citoyenne.

Le conseil de développement peut être aussi force de proposition et constituer un groupe de travail sur la thématique de son choix. Ce principe de participation ci-

toyenne a été expliqué aux conseillers municipaux de l'ex-Communauté de communes de la région de Condrieu par des membres du conseil de développement de

l'ex-ViennAgglo, créé en 2004, et qui avait déjà travaillé sur trois problématiques commandées par l'intercommunalité : l'énergie, les modes doux et les finances (identi-

cation des ressources et la manière de communiquer dessus et de la rendre compréhensible par la population).

En ce moment, un groupe travaille sur la création d'un nouveau conseil de développement pour la nouvelle intercommunalité créée en janvier dernier et vient de refondre le site internet.

Après cette soirée réservée aux politiques, trois réunions publiques seront organisées, afin d'expliquer, de convaincre et d'attirer de nouveaux membres pour le nouveau conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération. Elles auront lieu jeudi 5 avril à 19h à Longes ; mardi 15 mai à 19h à Sainte-Colombe et mardi 12 juin à 19h à Meyssiez.

www.cdd-vienne-condrieu-agglomeration.fr